



Non prise en charge des réparations d'un véhicule sous garantie

Par **axil_76**, le **08/03/2015** à **17:15**

Bonjour, j'ai acheté en octobre un scenic 3 à un particulier, sur ce véhicule j'ai une garantie garage jusqu'au septembre 2016, par contre je sais pas si c'est une garantie concernant le véhicule ou si c'est un contrat nominatif ... (est-il possible de réclamer un double du contrat à la société ? car le nom est différent ?) mon souci c'est que mon véhicule est actuellement inutilisable, la pédale d'embrayage ne fonctionne plus, d'après le garage c'est le volant moteur qui serait la cause de la panne, sauf que cela implique le remplacement de l'émetteur/récepteur, ainsi que le remplacement de l'embrayage (donc dépose de la boîte de vitesse) soit un coût de 2600 €. L'assurance ne veut pas prendre en charge les travaux car l'embrayage fait partie du lot (alors que les autres pièces doivent faire partie de la garantie !) et le garage ne veut plus en entendre parler car ça fait plus de 2 ans qu'il l'a vendu. Je peux faire appel à mon assistance juridique mais cela implique que le véhicule va rester immobilisé pendant plusieurs semaines, et je ne peux pas rester sans véhicule. Existe-t-il un autre moyen pour que la procédure soit écourtée ? Peut-on appliquer la Garantie légale de conformité ? Merci pour vos réponses.

Par **moisse**, le **08/03/2015** à **17:43**

Bonjour, [citation] sur ce véhicule j'ai une garantie garage jusqu'au septembre 2016[/citation] Cela signifie quoi exactement ? Vous semblez ne disposer d'aucune information ni écrite, et pourtant vous revendez une garantie de nature commerciale. [citation] L'assurance ne veut pas prendre en charge les travaux [/citation] Quelle assurance ? [citation] et le garage ne veut plus en entendre parler car ça

fait plus de 2 ans qu'il l'a vendu . [/citation]rnVotre propos est incompréhensible, vous avez exposé avoir acheté ce véhicule à un particulier en octobre dernier.rn[citation]Peut-on appliquer la Garantie légale de conformité [/citation]rnSi le vendeur est le garage, non (plus de 2 ans). Si le vendeur est un particulier non plus (ne concerne que le vendeur professionnel).

Par **axil_76**, le **08/03/2015** à **18:00**

[citation]Cela signifie quoi exactement ? Vous semblez ne disposer d'aucune information ni écrit, et pourtant vous revendiquez une garantie de nature commerciale. [/citation]rnAprès recherche de l'immatriculation chez le concessionnaire , il nous a imprimé un numéro de contrat de garantie chez Covéa Fleet , dans lequel est indiqué un garantie du véhicule jusqu'en octobre 2016rn[citation]L'assurance ne veut pas prendre en charge les travaux[/citation] rnL'assureur Covéa Fleet qui à garantie le véhicule .rn[citation]Votre propos est incompréhensible, vous avez exposé avoir acheté ce véhicule à un particulier en octobre dernier. [/citation]rnOui, j'ai acheté ce véhicule en octobre, le vendeur m'a dit que le véhicule était encore sous garantie (en nous montrant le date de fin de garantie) , le concessionnaire l'a donc appelé pour savoir s'il pouvait faire quelque chose, puisque que le véhicule était sous garantie .rnJe cherche donc une solution pas trop compliqué et la moins coûteuse car 2600 € de réparation pour un véhicule en garantie ça fait mal au portefeuille (pour être poli) !

Par **moisse**, le **09/03/2015** à **08:10**

Pour ce que je connais de l'assureur cité, je n'ai pas connaissance qu'il ait jamais assuré des pièces d'usure ou autre chose que des accidents.rnCe que vous citez ressemble à de la location full service mais alors pas de vente possible.rnPuisque votre vendeur a évoqué un véhicule sous garantie, vous ne pouvez que lui demander de mettre en mouvement ladite.